



Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ARRONDISSEMENT DE BRIANCON
POLE D EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS
Conseil syndical n°4 du : 29 juin 2016
Délibération n° : 2016.049
Page 1 sur 3

Objet : Modification Bois Ingénierie 2017-2018 - Demande de subvention dans le cadre des stratégies locales de développement pour la gestion de la forêt

Par suite d'une convocation en date du 20 juin 2016 les membres composant le Conseil syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras se sont réunis en la communauté de communes du Briançonnais à Briançon le 29 juin 2016 sous la présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Cyrille DRUJON D'ASTROS

Etaient présents, absents, excusés, ou représentés :

Titulaires		Suppléants	
Communauté de communes du Briançonnais - 5 Voix			
Maurice DUFFOUR	Présent	Francine DARDEN	Présente
Alain FARDELLA	Présent	Sébastien FINE	Absent
Pierre LEROY	Présent	Anne Marie PEYTHIEU	Présente
Jean Michel REYMOND	Présent	Eric PEYTHIEU	Présent
Catherine VALDENNAIRE	Présente	Jean Pierre SEVREZ	Absent
Communauté de communes du Pays des Ecrins - 2 voix			
Cyrille DRUJON D ASTROS	Présent	Jean Robert RICHARD	Présent
Jean CONREAUX	Absent	Martin FAURE	Absent
Communauté de communes du Guillestrois - 2 voix			
Max BREMOND	Absent	Dominique MOULIN	Présent
Bernard LETERRIER	Absent	Jean Louis BERARD	Absent
Communauté de communes de l'Escarton du Queyras - 2 voix			
Christian LAURENS	Absent	Jacques BONNARDEL	Présent
Christian GROSSAN	Présent	Serge LAURENS	Présent

Vu :

L'appel à projet portant sur les stratégies locales de développement pour la gestion de la forêt Dispositif 16.7-2 du programme de développement rural de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le Contrat Régional d'Equilibre Territorial du Grand Briançonnais qui dans son axe 3 souhaite conforter les activités économiques et favoriser la création d'emploi en structurant les filières et notamment celle de la filière bois dans la continuité de la charte forestière.

CONSIDERANT :

Que l'appel à projet FEADER pour les stratégies locales de développement pour la gestion de la forêt concerne l'utilisation durable de la ressource bois ainsi qu'accroître les autres usages de la forêt, au bénéfice de la population locale ;



DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ARRONDISSEMENT DE BRIANCON
POLE D EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS
Conseil syndical n°4 du : 29 juin 2016
Délibération n° : 2016.049
Page 2 sur 3

Objet : Modification Bois Ingénierie 2017-2018 - Demande de subvention dans le cadre des stratégies locales de développement pour la gestion de la forêt

Que les opérations soutenues dans le cadre de cet appel à projet sont :

- L'accompagnement pour de nouvelles stratégies locales de développement forestier pour une meilleure gestion de la ressource et le respect de la multifonctionnalité de la forêt.
- Le soutien des nouveaux projets issus de ces stratégies locales de développement forestier ;

Que l'opération vise à mieux gérer l'exploitation des forêts pour améliorer leur contribution au développement local ;

Que la mise en place de stratégies portées par des partenariats public privé doit permettre une utilisation plus importante et durable de la ressource bois ainsi qu'accroître les autres usages de la forêt, au bénéfice des populations rurales ;

Que le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras dans ses missions souhaite porte une nouvelle dynamique forestière et cela en partenariat avec des acteurs du territoire comme le Parc Naturel Régional du Queyras ;

Que la volonté des élus est de mettre en œuvre à l'échelle du territoire du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras une démarche de meilleure gestion de la ressource et redynamiser sa filière ;

Que des partenariats vont être mis en place sur le territoire ;

Que pour l'émergence d'une stratégie locale de développement forestier, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras va constituer un comité de pilotage comprenant des opérateurs publics et privés du territoire identifié ; et qu'un travail sur la rédaction d'un plan pluriannuel de programmation et de gestion de la forêt prenant en compte sa multifonctionnalité sera mis en place.

Après en avoir délibéré et voté par :

Nombre de membres en exercice	11	Nombre de suffrages	11
Nombre de membres présents	11	Nombres de membres représentés	0
Nombre de suffrages exprimés		0	
Pour	11	Contre	0
		Abstention	0

LE CONSEIL SYNDICAL

- Approuve la présentation du projet de l'opération « Stratégies locales de développement pour la gestion de la forêt Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras » pour les années 2017-2018 ;
- Approuve que le PETR soit chef de file du projet
- Approuve le plan de financement suivant :



• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON

POLE D EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU
GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS

Conseil syndical n°4 du : 29 Juin 2016

Délibération n° : 2016.049

Page 3 sur 3

Objet : Modification Bois Ingénierie 2017-2018 - Demande de subvention dans le cadre des stratégies locales de développement pour la gestion de la forêt

Dépenses		Recettes	
Dépenses d'étude AMO	10 000€	Union Européenne	47 500 €
Dépenses de communication de l'opération	4 000 €	Région	28 500 €
Dépenses de déplacement, de restauration, d'hébergement	3 000 €	Autofinancement	19 000 €
Dépenses de personnel	78 000 €		
TOTAL	95 000 €	TOTAL	95 000 €

- Autorise le Président à solliciter le montant de 47 500 € de subvention au titre du FEADER ;
- Autorise le Président à solliciter le montant de 28 500€ de subvention au titre de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Autorise le Président à signer tous courriers, demandes de subvention, conventions, actes ou partenariats en lien avec ce projet.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil syndical.

Le Président,
Pierre LEROY

